

**Agence des Espaces Verts
Service aménagement et gestion
Cité régionale de l'environnement
90-92 avenue du Général Leclerc
93500 PANTIN**

Milon la Chapelle, le 19 janvier 2015

Objet : Bois de Champ Garnier, commune de Saint-Lambert-des-Bois.
Coupes de bois.

A l'attention de Monsieur Christian DUBREUIL.

Monsieur Le Directeur Général,

Nous vous remercions de votre réponse du 13 janvier, réponse que nous avons lue avec attention. Cependant nous nous permettons de revenir sur l'utilisation des engins puissants et lourds pour sortir les grumes des chemins de traverses.

N'y aurait-il toujours pas, comme lors des coupes de bois des générations précédentes, des engins moins puissants et donc moins lourds pour éviter une telle défonce des chemins préservés jusqu'à nos jours ?

Le gain généré par ces engins puissants, qui permettent de sortir de plus gros volumes de bois, ne pourrait-il pas permettre préalablement à leurs interventions, des empièvements des chemins de traverses ?

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Général, en l'assurance de notre parfaite considération.



Gérard Jore
Vice-président
Commune de Saint-Lambert-des-Bois



Éric Aynaud
Le Président

Copie: Monsieur Yves Vandewalle - Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse
Mairie de Saint-Lambert-des-Bois